

Montréal le 5 décembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2019-2020
Dossier R-4057-2018**

Le 1^{er} octobre 2018, la Régie de l'énergie (la Régie) écrivait à tous les participants à ses travaux afin de les informer des modalités du **projet pilote Tribunal sans papier** qu'elle lançait dans le dossier mentionné en titre.

À la veille de l'audience qui débute dans ce dossier, nous souhaitons vous rappeler les mesures adoptées et précisées dans cette lettre du 1^{er} octobre 2018 en vue de limiter, sinon éliminer l'utilisation du papier tout au long de cette audience.

Lors des interrogatoires et contre-interrogatoires des témoins, les pièces auxquelles les procureurs référeront seront directement affichées sur les écrans présents dans la salle Krieghoff par la greffière-audicière. Il en sera de même pour les présentations PowerPoint que pourraient faire le Distributeur ou les intervenants dans le cadre de leur preuve et pour les plans d'argumentations et autorités auxquels il sera fait référence. Ainsi, aucun participant n'aura à déposer des copies papier de ces documents à l'audience, sinon les originaux de ces derniers qui devront être déposés pour le dossier papier du greffe.

Ceci implique que tous les participants devront, dans tous les cas, **déposer au SDÉ, au plus tard la veille de son utilisation à l'audience, toute nouvelle documentation à laquelle ils entendent référer à l'audience** afin qu'elle soit cotée et disponible à tous dès le début de la journée d'audience. Cela implique également que les participants devront, lorsqu'ils référeront à une pièce et afin d'en faciliter le repérage par les greffières-audicières, **référer à la cote Régie précise (A, B, C ou D) et non à leurs cotes internes.**

Pour ce qui est des transcriptions des notes sténographiques, elles ne seront plus distribuées en format papier, à moins de demande expresse d'un participant qui devra assumer les frais de cette copie papier auprès des sténographes. Les versions électroniques des transcriptions seront, comme à l'habitude, déposées au SDÉ dès qu'elles seront livrées et ainsi accessibles à l'ensemble des participants.

La Régie sera intéressée à recevoir vos commentaires et suggestions pendant l'audience et par la suite, via la boîte courriel de son Secrétariat à l'adresse suivante : Secrétariat@regie-energie.qc.ca. Ces commentaires l'aideront à évaluer le projet pilote et l'opportunité d'étendre cette façon de faire à l'ensemble des dossiers traités par voie d'audience par la Régie.

Nous vous remercions de votre collaboration à la réussite de ce projet pilote et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml